

Paris, le 30 septembre 2024

AVIS INTERNET

OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3

(Codes ISIN : **Part RC** : FR0011071778 / **Part N(C)** : FR0013307634 /
Part I(C) : FR0011068642 / **Part I(D)** : FR0011071273)

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 (le « Fonds ») dont la société de gestion est Natixis Investment Managers International.

OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 est le fonds nourricier du compartiment maître OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION (action SI/D (LU1118011771)) de la SICAV Luxembourgeoise Natixis AM Funds (ci-après la « SICAV »).

Le conseil d'administration de la SICAV a décidé de procéder aux modifications suivantes :

1. Mise à jour de l'annexe SFDR du compartiment maître :

L'annexe SFDR du compartiment maître sera mise à jour afin de renforcer la transparence concernant la promotion des caractéristiques environnementales et sociales par ce compartiment. En outre, suite à l'adaptation de la pratique du marché, il a été décidé que le pourcentage minimum d'investissements durables devrait passer de 5 % à 20 % de ses actifs. Les mêmes modifications sont apportées à l'annexe SFDR de votre Fonds.

Le profil de risque du compartiment maître et de votre Fonds reste inchangé.

Pour plus de détails concernant les modifications qui seront apportées à l'Annexe SFDR mentionnée ci-dessus, vous pouvez vous reporter à la version révisée de l'annexe SFDR, incluse dans la version mise à jour du prospectus.

2. Mise à jour de la Politique d'investissement du compartiment maître :

La stratégie d'investissement du compartiment maître a été modifiée afin de préciser que celui-ci peut investir dans des obligations vertes, des obligations sociales, des obligations durables et des obligations liées au développement durable (conformément aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) intégrés à sa principale stratégie d'investissement).

Cette mise à jour ne devrait pas avoir d'incidence significative sur le mode de gestion du Compartiment ou sur son profil de risque.



Ces modifications entreront en vigueur le 30 octobre 2024.

La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC), prospectus et annexe SFDR) de votre Fonds et de la SICAV est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS